

**Objet** : Information préalable sur la mise en service de la 4G – Antennes-relais sise sur votre commune N° T32494

LRAR N°1A15873754592

Lyon, le 06/01/2020

Monsieur le Maire,

Le New Deal, accord historique conclu le 12 janvier 2018 entre l'Etat et les quatre opérateurs de téléphonie mobile, fait de la couverture numérique du territoire en 4G, nouveau standard de l'internet mobile, une priorité. À travers cet accord, les opérateurs (Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR) se sont notamment engagés à généraliser la 4G sur l'ensemble de leurs réseaux existants.

Ainsi, les antennes-relais 2G/3G « zonés blanches » existantes devront diffuser un service 4G d'ici fin 2022, dont 75% des sites à fin 2020.

Pour accélérer la généralisation de la 4G dans tous les territoires, l'article 220 Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 (Loi Elan) modifiant l'article L.34-9-1 du CPCE a prévu une information préalable et simplifiée du Maire pour l'évolution technologique des sites dont le support ne fait pas l'objet d'une extension ou d'une rehausse substantielle. Un grand nombre de ces relais peuvent évoluer avec un changement d'antennes sans faire l'objet de travaux d'extension ou de surélévation du pylône. C'est précisément le cas du relais sis dans votre commune et pour lequel nous sommes l'opérateur leader. Une fois installée, l'antenne-relais mutualisée permettra à chaque utilisateur d'accéder aux services 4G de chacun des quatre opérateurs.

Ainsi, conformément à cette nouvelle disposition législative, nous vous informons par le présent courrier que le pylône sis dans votre commune fera l'objet **durant le mois de février de travaux et notamment d'un changement antennaire pour accueillir les services 4G des quatre opérateurs de téléphonie mobile.** À l'issue de ces travaux, le service 2G/3G sera de nouveau opérationnel et **le service 4G sera quant à lui effectif dans un délai de 4 à 6 semaines.** Pendant la semaine de travaux, **nous tenions à vous informer que le service de téléphonie mobile sera fortement perturbé voire absent.** Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour ces désagréments et travaux indispensables à l'évolution technique.

Avec cette évolution, nous espérons contribuer à l'attractivité de votre territoire et répondre aux aspirations de vos administrés et de vos visiteurs.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de notre parfaite considération.

Clément GRAND - 06.41.93.17.83  
Responsable des Relations Territoriales  
Bouygues Telecom